

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELGROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

- 11 ESPECES ET PATRIMOINE NATUREL  
112 JEUNES SCOLAIRES  
112.2016.001 Sensibilisation des jeunes Environnement Espèces

RAPPORT

**Projet pédagogique Biodiversité à la porte de l'école, année scolaire 2017-2018**

Le SMPNRVA a mené, entre 2014 et 2016, une opération d'éducation auprès de 8 classes dans le Cantal, autour de la biodiversité et dans le cadre de Natura 2000.

Cette action a consisté en une découverte par les élèves de la biodiversité à la porte de l'école et sur les sites Natura 2000 du massif du Cantal, la première année.

La seconde année a été consacrée à des créations artistiques, faisant suite à des interventions d'artistes.

Fort de cette expérience concluante et appréciées des enseignants et des partenaires, il est envisagé de la reconduire de nouveau dans 8 classes primaires ou secondaires, sur l'année scolaire 2017-2018 autour des sites Natura 2000 des Monts-Dore et des zones humides de Riom-es-Montagnes.

**Les projets réalisés seront valorisés** sur le Pupitre « les enfants des volcans » géré par le Canopé, le site internet du Parc, lors des Comités de pilotage Natura 2000 et par chaque école valorise son projet.

**Eléments de budget prévisionnel année 2017 :**

La partie découverte de l'environnement sera financée par un budget Natura 2000 à hauteur de 4 demi-journées d'intervention par classe réalisées par une animatrice Parc.

Les interventions d'artistes, à hauteur de 3 demi-journées par classe, les frais de déplacements des artistes ainsi qu'une partie de frais de personnel Parc (coordination du projet) seraient financées par la Direction Régionale de l'Action Culturelle Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 5000 euros.

**>>> Il vous est proposé de valider ce projet et d'autoriser le Président à procéder à la demande de financement auprès de la DRAC.**

DELIBERATION

Le Bureau valide le projet et autorise le Président à procéder à la demande de financement auprès de la DRAC

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-2560007-20161208-112-2016-001-DE  
Date de rétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

12. PAYSAGES ET ESPACES DE VIE  
123 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES  
123.2016.003 Convention de partenariat Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) 2017>2019

**RAPPORT**

L'objet du présent rapport est la validation du contenu de la nouvelle **convention de partenariat « Atelier Rural d'Urbanisme » (ARU) 2017>2019** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne que vous trouverez en pièce jointe.

**Introduction et présentation de l'Atelier Rural d'Urbanisme :**

La **Charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** (à travers sa disposition 2.3.1.2) a pour objectif de mettre en synergie les structures de conseil et acteurs institutionnels, par la mise en place d'un Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) « *afin de renforcer l'accompagnement méthodologique, technique et juridique des collectivités locales en matière d'urbanisme* ».

Les modalités d'intervention de l'ARU et de ses partenaires ont été définies dans une première convention de partenariat 2013>2016, signée par l'ensemble des partenaires **le 06 juin 2013**. La nouvelle convention vise à renforcer et prolonger le partenariat engagé en 2013, pour la **période 2017>2019**.

L'ARU a été défini comme un **collectif technique** intervenant **gratuitement** dans le domaine de l'urbanisme, en proposant un **soutien méthodologique mutualisé** aux communes/EPCI ayant approuvé la Charte 2013>2025 du Parc.

L'ARU ne constitue pas un échelon territorial supplémentaire mais forme un **réseau d'acteurs** structuré réunissant les organismes de conseil et structures institutionnelles habituellement mobilisés par les collectivités. Par l'articulation et la coordination de ses membres, l'ARU a pour but de proposer aux collectivités un **accompagnement cohérent et ciblé** en fonction des besoins propres à chaque territoire.

Le fonctionnement de l'ARU s'appuie à la fois sur une mise en synergie des acteurs à l'échelle du Parc naturel régional, mais également sur la constitution d'**équipes-projets** dont l'objectif est d'intervenir localement et d'assurer une mission de conseil auprès des collectivités maîtres d'ouvrage.

Par les services qu'il propose, l'ARU cherche à **apporter une plus-value aux projets** accompagnés, à travers :

- un accompagnement technique mutualisé et coordonné de la part de l'ensemble des partenaires.
- la possibilité de mobiliser des compétences multiples (urbanisme, architecture, paysage, foncier).
- un accompagnement continu sur la durée totale du projet.
- des outils opérationnels et techniques permettant le bon déroulement du projet (cahiers des charges, grilles d'analyse, de suivi et d'évaluation, etc.).
- des conseils relatifs aux modes de financement des projets.

**Signataires de la convention ARU :**

- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)
- Agence locale des énergies et du climat du Puy-de-Dôme (Aduhme)
- Chambre d'agriculture du Cantal
- Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
- Conseil architecture, urbanisme, environnement (CAUE) du Cantal
- Conseil architecture, urbanisme, environnement (CAUE) du Puy-de-Dôme
- Conseil départemental du Cantal
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Direction départementale des territoires (DDT) du Cantal
- Direction départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes
- Etablissement public foncier (EPF SMAF)
- SAFER Auvergne
- Unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP) du Cantal
- Unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP) du Puy-de-Dôme

**Objet de la convention et engagement des partenaires signataires :**

A travers cette nouvelle convention, les partenaires présentés ci-dessus s'engagent à intervenir en faveur des actions collectives de l'ARU (actions définies conjointement dans le cadre du Comité de pilotage) : modalités de fonctionnement des équipes-projets, organisation des *Rendez-vous de l'ARU*, communication, etc.

La convention est signée **pour une durée de trois ans (2017>2019)**.

Au regard des éléments mentionnés ci-dessus :

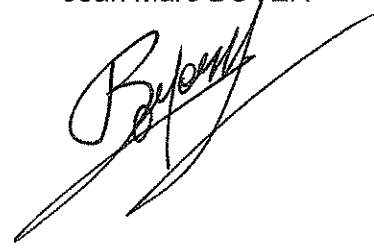
➤➤ **Il vous est proposé de valider le contenu de la convention de partenariat ARU pour la période 2017>2019 et d'autoriser le président du Syndicat mixte, à signer la convention en janvier 2017, lors d'une séance officielle avec l'ensemble des partenaires signataires.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.  
Le Bureau autorise le Président à signer la convention à venir.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELGROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX  
301 SIG  
301.2016.001 Convention avec le CRAIG sur la mission LiDAR 2017

### RAPPORT

La mission aéroportée Lidar de 2017, conduite par le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) va se dérouler sur plusieurs secteurs géographiques du Parc des Volcans dont les quatre Réserves Naturelles Nationales et la tourbière du Jolan.

La technologie Lidar est basée sur l'émission d'impulsions laser pour obtenir une description fine du relief (15 points de relevés par m<sup>2</sup>). Ainsi, après une mission LiDAR on dispose d'une mine d'informations à grande échelle, sur les thématiques de l'hydrologie, de la géomorphologie, de l'écologie du paysage, de l'archéologie... Les différents produits livrés aux gestionnaires à la fin de cette mission, permettront des exploitations immédiates mais aussi sur le long terme.

Le CRAIG propose la signature d'une convention dont l'objet est de définir les modalités de participation financière du PNR-VA à la réalisation du MNT Lidar sur les secteurs des RNN Sagnes de la Godivelle, du rocher de la Jaquette, de Chastreix-Sancy, de la vallée de Chaudfour et de RNR de la tourbière du Jolan.

Le montant définitif se trouvera dans la fourchette de prix entre 19 349 € TTC (estimation maximum 0% de FEDER) et 7 740 € TTC (estimation minimum avec FEDER de 60%) pour 4 zones d'environ 61 km<sup>2</sup>.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a apporté un financement en 2016 de 7740€ sur ce programme, financement qui pourra être complété en 2017 selon la participation du FEDER.

Ainsi, le coût supporté par le Syndicat Mixte du PNRVA sera entre 1250 € (hypothèse haute, 0% de FEDER) et 500 € (hypothèse basse, 60% de FEDER).

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne pour la réalisation d'un lever LiDAR .**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en Préfecture  
063-256700237-20161208-301-2016-001-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2016  
Date de réception Préfecture : 20/12/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
400 BATIMENTS ET EXTERIEURS  
400.2016.004 Révision des tarifs du gîte d'étape de Montlosier

**RAPPORT**

<u>GITE d'ETAPE de MONTLOSIER</u>	Tarifs actuels (depuis le 01/01/2016)	Proposition tarifs 2017
Nuitée en gîte (tarif normal)	11,70 (1)	<b>12,20 (1)</b>
Nuitée en gîte (tarif réduit)	9,00 (2)	<b>9,50 (2)</b>
Nuitée sous tente (tarif normal)	4,70 (1)	<b>5,00 (1)</b>
Nuitée sous tente (tarif réduit)	3,50 (2)	<b>3,50 (2)</b>
Nuitée chevaux	5,00	<b>5,50</b>

(1) ce tarif ne comprend pas la taxe de séjour applicable aux personnes âgées de 18 ans et plus (0.30 euros)

(2) ce tarif concerne les enfants âgés de moins de 18 ans et les cavaliers porteurs de la licence DNTE

Il vous est également proposé de maintenir le tarif pour la location de draps qui est fixé à 5,00 €

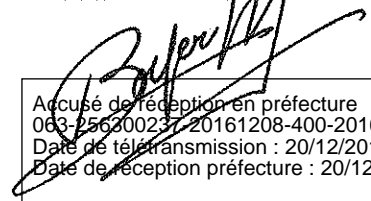
➤➤➤ **Il vous est proposé de vous déterminer sur ces nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2017.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20161208-400-2016-004-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40. MOYENS GENERAUX**

**401 - RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.022 Remboursement de frais de formation

**RAPPORT**

Dans le cadre de la formation continue, Eve Alcaide souhaite préparer le concours d'attaché territorial. Cet agent assure la responsabilité de l'espace programme 1 « développement économique durable et identitaire du Parc »

Une préparation du concours par l'intermédiaire du CNED évite des déplacements et des absences conséquentes, ce qui permet à l'agent d'assurer ses missions dans de meilleures conditions.

Les frais de formation s'élèvent à **179 euros**.

⇒⇒ Il vous est donc proposé d'autoriser le remboursement de ces frais directement à l'agent concerné, sur présentation des justificatifs.

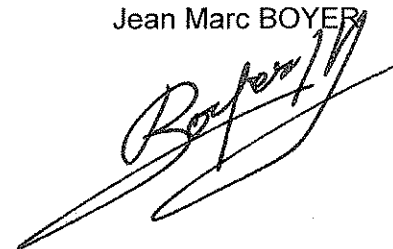
**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**Ressources humaines**

401.2016.023

Poste de chargée de mission eau et agro-environnement : demandes de subventions auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire Bretagne, des Conseils Départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme, du Conseil Régional et de la DRAAF.

### RAPPORT

La délibération n° 13.2016.02 a permis la prolongation du poste de Chargée de mission « eau et agriculture », afin d'assurer les engagements pris par le SMPNRVA.

Pour l'année 2017, le financement du poste pourrait être assuré de la façon suivante :

- 0,4 ETP pour réaliser l'animation agro-environnementale du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin (dont la poursuite de l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Lacs et tourbières du Cézallier ») ;
- 0,3 ETP pour l'animation générale du contrat territorial « Dordogne, Sancy, Artense » ;
- 0,3 ETP pour animer collectivement et individuellement la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques du Projet Agro-Environnemental et Climatique « Dordogne, Sancy, Artense »

Le coût du poste pour l'année 2017 est estimé à 34 500 €.

	Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'eau Adour Garonne	Conseil Régional	Conseil Départemental Puy de Dôme	FEADER	Autofinancement	Total salaires et charges
Contrat territorial des Lacs - Animation agro-environnementale (0,4 ETP)	8 280 € (taux : 60%)		3 450 € <sup>1</sup> (taux : 25%)	2 070 € (taux : 15%)			13 800 €
Contrat territorial Dordogne Sancy Artense (0,3 ETP)		7 245 € (taux : 70%)		1 035 € (taux : 10%)		2 070 € <sup>2</sup> (taux : 20%)	10 350 €
Animation contractualisation MAEC « Artense » (0,3 ETP)		5 175 € (taux : 50%)			5 175 € (taux : 50%) <sup>2</sup>		10 350 €
<b>Montant de la participation</b>	<b>8 280 €</b>	<b>12 420 €</b>	<b>3 450 €</b>	<b>3 105 €</b>	<b>5 175 €</b>	<b>2 070 €</b>	<b>34 500 €</b>

<sup>1</sup> la nouvelle politique régionale en matière de contrats territoriaux n'étant pas connue, les niveaux d'intervention pourraient varier par rapport à ceux initialement annoncés dans le contrat territorial

<sup>2</sup> l'entente intercommunautaire validée en comité de pilotage et qui sera mise en œuvre permettra de couvrir l'autofinancement du syndicat mixte du Parc

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à affecter le personnel nécessaire.

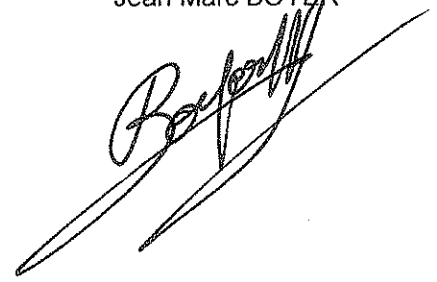
**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements auprès des Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à affecter le personnel nécessaire.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2016.024 RNN de Chastreix-Sancy : accueil d'un stagiaire pour retracer l'histoire des paysages végétaux et de l'occupation des sols

### RAPPORT

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), validé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, prévoit de réaliser un suivi diachronique des paysages et de définir l'historique de l'occupation des sols de la réserve. La connaissance de l'histoire des paysages et des milieux naturels est essentielle pour bien expliquer leur état actuel et pour mieux anticiper leur évolution.

Une première étude, réalisée en 2012, a permis de montrer une colonisation du paysage du cirque de la Fontaine salée par les arbres et les arbustes entre 1948 et 2009. Il s'agit maintenant de réaliser cette étude de l'évolution des couverts végétaux (prairies/landes/forêts) sur l'ensemble des 1895 ha de la réserve. L'occupation des sols mentionnée dans le cadastre napoléonien a aussi fait l'objet d'une première analyse.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type master 2, dont le thème du stage serait : « retracer l'histoire des paysages végétaux et de l'occupation des sols ».

Ce travail devra répondre à plusieurs objectifs :

- cartographier les paysages végétaux (pelouses, landes, forêt) sur l'ensemble de la réserve,
- appréhender les évolutions historiques des couverts végétaux,
- appréhender l'histoire de l'occupation des sols,
- identifier les éléments clés et les déterminants de cette histoire,
- proposer des perspectives d'évolution des paysages et d'occupation des sols.

Une attention particulière sera portée sur l'identification des forêts anciennes.

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 6 mois en 2017. Il agira sous la responsabilité de la directrice du parc, Isabellé Blanc, et sous l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle, Thierry Leroy. Il sera co-encadré par Franck VAUTIER (géomatique) et Sébastien LARUE (biogéographie) du laboratoire de géographie physique (GEOLAB). Sa résidence administrative sera les locaux de GEOLAB UMR 6042, 4 rue Ledru à Clermont-Ferrand.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

**>>> Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire dans les conditions en vigueur.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception de la Préfecture  
063-25620023/20161208-401-2016-024-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

- 40 MOYENS GENERAUX  
401 RESSOURCES HUMAINES  
401.2016.025 RNN de Chastreix-Sancy : accueil d'un stagiaire pour évaluer l'état de conservation des pelouses montagnardes et identifier les pratiques agricoles

### RAPPORT

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), validé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, prévoit l'évaluation de l'état de conservation des milieux naturels de la réserve. Cette évaluation est extrêmement importante : elle permettra de mesurer l'efficacité de la protection et de la gestion du site. Elle constitue donc un indicateur qui mesurera l'atteinte des objectifs à long terme de la réserve naturelle. Ces objectifs prévoient que tous les milieux naturels d'intérêt patrimonial soient en bon état de conservation.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type master 2, dont le thème du stage serait : « évaluation de l'état de conservation des pelouses montagnardes et identification des pratiques agricoles ».

Ce travail devra répondre à plusieurs objectifs :

- Mettre à jour la synthèse bibliographique sur les méthodes existantes d'évaluation de l'état de conservation des milieux naturels (habitats, espèces végétales et animales, fonctionnalités écologiques),
- créer et expérimenter une méthode d'évaluation de l'état de conservation des milieux agropastoraux de l'étage montagnard de la RNNCS (environ 500 ha),
- recueillir des données pastorales,
- identifier les secteurs de pelouses en bon, moyen, mauvais état de conservation,
- identifier les pratiques agricoles en vigueur (entretien avec les agriculteurs),
- proposer des recommandations pour maintenir ou améliorer l'état de conservation de ces milieux naturels,
- présenter et restituer les travaux auprès des acteurs concernés (agriculteurs, partenaires...).

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 6 mois, durant le printemps et l'été 2017. Il agira sous la responsabilité de la directrice du parc, Isabelle Blanc, et sous l'autorité fonctionnelle de la garde – chargée d'étude, Camille THOMAS. Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chastreix.

L'encadrement de ce stagiaire bénéficiera d'un appui technique du conservatoire botanique national du Massif Central.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

**>>> Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire dans les conditions en vigueur.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER  
Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20161208-401-2016-025-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix)

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.026

RNN Chastreix-Sancy : RNN Chastreix-Sancy : renouvellement du poste de contractuel de chargé de mission pour 2017

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire par l'Etat, et dans celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, il apparaît nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce poste de contractuel a été créé en 2014, puis renouvelé en 2015 et 2016. Comme l'agent recruté depuis novembre 2015 donne entière satisfaction, il est envisagé de renouveler son contrat.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- faire vivre la nouvelle maison de la réserve, lieu d'exposition,
- contribuer à la communication de la réserve naturelle,
- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha),
- suivre l'opération de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont,
- réaliser des études ponctuelles,
- contribuer à la surveillance de la réserve naturelle et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agit sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Ce poste de chargé de mission est intégralement pris en charge: d'une part par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy à hauteur de 50 % et d'autre part dans le cadre des prestations effectuées pour le compte du Conseil Départemental du Puy de Dôme pour la gestion de l'ENS de la Montagne du Mont, à hauteur de 50%.

**➤➤➤ Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER  
Accusé de réception et de lecture  
063-25630027/2016/08-401/2016-026-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.027

Poste contractuel « Garde nature Chaîne des Puys »

### **RAPPORT**

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la cellule de suivi et de mise en œuvre du plan de Gestion, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

En 2017, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents en CDI et un contractuel) sont financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Conseil Régional d'Auvergne, Clermont Communauté et Etat).

Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de Garde-Nature contractuel sur 1 an englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information,
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys.



**Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de Garde-Nature contractuel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017 sur la base de l'Indice Brut 340 et dans les conditions de l'article 3-3 1° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300720161208-401-2016-027-DE  
Date de transmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2016.028

Renouvellement du contrat de Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc

### RAPPORT

Au cours de sa réunion du 6 décembre 2013, le Comité Syndical du Parc des Volcans a acté la création d'un poste de Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc.

Placée sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « biodiversité, espaces et ressources naturels », la chargée de mission a été recrutée en février 2014. Elle travaille en transversalité avec l'équipe du SMPNRVA afin d'assurer, en 2017 :

- **l'animation Natura 2000 sur une partie des sites du Cantal** (mettre en œuvre les actions des documents d'objectifs notamment au travers des outils Natura 2000, contribuer au suivi administratif et financier, à la préparation et l'animation des comités de pilotage, suivre et organiser le travail des gardes nature Natura 2000 des Monts du Cantal).
- **L'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique des Monts du Cantal** pour conduire à la fois les dimensions collective et individuelles de la contractualisation des agriculteurs.
- **Les expertises environnementales sur le Cantal** (assurer une expertise naturaliste et environnementale sur les dossiers pour lesquels le SMPNRVA est consulté pour avis, sur la partie cantalienne du territoire, participer au conseil des collectivités territoriales adhérentes au SMPNRVA, sur la partie cantalienne du territoire, qui ont des projets susceptibles d'impacter le patrimoine naturel et paysager et contribuer à la mise en œuvre de la démarche participative sur la circulation des véhicules à moteur sur quelques communes du massif cantalien).

Le financement de ce poste (incluant les frais de structure) sera apporté pour 2017 par la démarche Natura 2000 et les PAEC (85% du poste). Les 15% restants seront pris sur les contributions statutaires du SMPNRVA.

➤➤➤ Il vous est proposé de prolonger le contrat de la Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc sur la base de l'indice brut 430 pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256500237-20161208-401-2016-028-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS, GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX  
402 MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS  
402.2016.003 Mise en place d'une ligne de trésorerie

### RAPPORT

Pour faire face à un décalage des versements de subventions attribuées par certains de nos financeurs, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 €.

Après avoir consulté plusieurs établissements financiers, et tenant compte de la spécificité de nos besoins, il apparaît que la proposition du Crédit Agricole Centre France est la plus intéressante.

#### Ses caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 500 000 €
- durée 12 mois
- calcul des intérêts : taux indexé : Euribor 3 mois majoré de 1,20 %  
L'Euribor est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Pour info. L'Euribor 3 mois du 05/12/2016 est de -0.313%.
- paiement trimestriel des intérêts (à terme échu)
- mise à disposition des fonds par virement
- frais de dossier :  $500\ 000 \times 0.20\% = 1\ 000\ €$
- Mise en place au 20/12/2016

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20161208-402-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 8 décembre 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 8 novembre 2016, s'est réuni le 8 décembre 2016 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), BOYER (1 voix), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### AVIS

A.2016.002 Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Ours-les-Roches.

### **RAPPORT**

La commune de Saint-Ours-les-Roches a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en août 2016 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne Publique Associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 11 août 2016 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier Ministre. **La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.** Le territoire du Parc couvre 150 Communes (dont 84 dans le Cantal et 66 dans le Puy-de-Dôme) pour une superficie de 390 000 hectares.

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Saint-Ours-les-Roches a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

**Le projet de PLU de la commune de Saint-Ours-les-Roches repose sur quatre orientations générales** définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

- > Maîtriser la croissance démographique et urbaine.
- > Proposer un cadre de vie agréable et attractif.
- > Soutenir les activités économiques.
- > Assurer la préservation et la protection des espaces et des ressources naturelles et la prise en compte des risques.

**Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc et est assorti des recommandations suivantes :**

- > **Justification des orientations et prise en compte de la Charte du PNRVA :**

Les éléments de la Charte du Parc évoqués dans le Rapport de présentation sont trop génériques. Nous recommandons d'intégrer au PLU les éléments cartographiés du Plan Parc (structures de paysage, réservoir de biodiversité, etc.) et notamment les « mesures de maîtrise de l'urbanisation ».

Le potentiel urbain semble raisonné et en adéquation avec les ambitions et dynamiques démographiques et nous notons les efforts de réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation. Cependant, nous vous invitons à intégrer au PADD et au Rapport de présentation, les données et justifications nécessaires à la compréhension des choix en matière d'ambitions démographiques et des besoins en matière foncier constructible (scénario, population à accueillir et réponse foncière, etc.).

- > **Architecture et patrimoine bâti :**

Nous recommandons d'intégrer dans le diagnostic une analyse du patrimoine bâti sur le territoire communal. Le règlement pourra être complété au regard de

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20161208-A-2016-002-DE  
Date de réception : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

De plus, le PLU offre la possibilité d'identifier des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination, par exemple en raison de leur intérêt patrimonial ou architectural.

Le petit patrimoine (croix, fontaines, lavoirs, etc.) occupe une place importante dans le paysage rural. Ces éléments identitaires sont les témoins de l'histoire communale et des savoir-faire locaux. Nous proposons que le diagnostic de PLU répertorie les objets de petit patrimoine non protégé présents dans la commune. L'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme peut être utilisé pour cartographier et protéger ces objets (au plan de zonage).

> **Assurer une meilleure prise en compte de la Trame verte et bleue (TVB) et notamment le patrimoine boisé et les zones humides :**

Le projet de PLU intègre la fonctionnalité de la TVB : zonage Naturel et Agricole, protection des haies, identification des zones humides, etc.

Cependant, nous recommandons de tendre vers une traduction plus fine de la Trame verte et bleue, via l'utilisation de zonages indicés accompagnés de prescriptions spécifiques relatives à la protection de ces milieux (règlement adapté, réglementation des ICPE, etc.).

Les milieux boisés constituent des réservoirs de biodiversité contribuant à la mise en œuvre de la TVB. Le projet de PLU classe la grande partie des boisements en N. Le classement des boisements en EBC a fortement réduit depuis le POS et se limite à quelques boisements liés aux cours d'eau. Nous invitons la commune à clarifier les choix qui ont conduit à cette réduction et à classer de nouveaux boisements en EBC en s'appuyant sur l'analyse de la TVB, notamment les espaces boisés liés aux cours d'eau, les ripisylves, boisements ne bénéficiant d'aucune autre protection, etc.

Concernant la prise en compte des zones humides, nous recommandons : d'intégrer ces zones à la carte de la TVB, de clarifier la méthode et les conséquences de leur identification au plan de zonage.

**Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du PNRVA. Le Bureau du SMPNRVA décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Saint-Ours-les-Roches.**

⇒⇒⇒ Il est proposé au Bureau de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune Saint-Ours-les-Roches.

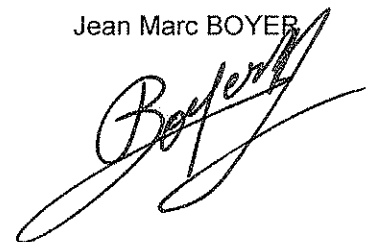
### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 8 décembre 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20161208-A-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016